

***Signature de la convention cadre  
Conseil Général 13 / Marseille Provence Métropole  
Lundi 30 janvier 2012***

**Discours d'Eugène Caselli  
Président de Marseille Provence Métropole**

Le 2 avril 2009, ici même au Conseil général des Bouches-du-Rhône, nous signions la convention-cadre qui liait pour cinq ans le Département et Marseille Provence Métropole. Ce partenariat institutionnel entre les deux collectivités répondait à l'intérêt général et, plus particulièrement, eu égard à la conjoncture, à la nécessité de la crise. Cette convention-cadre permettait d'affecter aux projets de la communauté urbaine la moitié des 500 millions d'euros que le Conseil général avait décidé en décembre 2008 de consacrer à un plan quinquennal d'investissement.

Ce plan quinquennal se fixait un triple objectif : soutenir l'activité économique affectée par la crise, accompagner des projets majeurs pour l'aménagement du territoire, dont ceux relatifs aux transports, et donner un coup d'accélérateur aux projets métropolitains. Il a fait l'objet d'un vote unanime du conseil communautaire.

Le plan quinquennal est en cours d'application. Il permet à la communauté urbaine de réaliser des opérations dans les domaines prévus au plan des transports, de la voirie et de l'amélioration du cadre de vie, et des opérations dont le nombre et le coût souvent élevé auraient empêché notre collectivité de les financer sur ses ressources propres. La contribution départementale – comme celle de la Région avec laquelle nous avons également passé un contrat bien utile – est donc substantielle et particulièrement bienvenue. J'en remercie encore le Conseil général et son président.

A ce jour, 39 des 83 opérations déposées ont été votées par l'assemblée départementale. Dix-neuf d'entre elles ont déjà fait l'objet de conventions qui correspondent à des opérations d'ores et déjà réalisées, tant à Marseille que dans d'autres communes de MPM, ou qui font l'objet de travaux. Il s'agit pour l'essentiel d'interventions sur la voirie pour lesquelles le plan quinquennal a prévu 50 millions d'euros, et qui concernent l'ensemble des communes de MPM.

Au chapitre cadre de vie, le plan quinquennal prévoit une participation de 20 millions pour améliorer la propreté. A quoi s'ajoutent 30 millions pour la semi-piétonisation des quais du Vieux-Port dont la première phase va débuter afin d'être achevée pour 2013, année pendant laquelle Marseille Provence sera capitale européenne de la culture. Nous signons aujourd'hui pour une subvention de 15 millions d'euros pour cette opération.

Le volet transport est le plus important. Il concerne des investissements à réaliser plutôt lourds. Parmi eux, le prolongement du métro jusqu'à Capitaine-Gèze et la construction du pôle d'échange multimodal. Les travaux sont prévus de janvier 2013 à décembre 2014 pour une mise en service début 2015. Les lignes de bus à haut niveau de service à créer

bénéficient pour leur part d'une subvention de 50 millions au titre du plan quinquennal. Sur la ligne 26, entre Bougainville et Saint-Antoine, les travaux seront réalisés à partir du mois d'octobre de cette année. Sur la ligne destinée à une meilleure desserte des pôles d'enseignement supérieur et de recherche de Château-Gombert et de Saint-Jérôme, les travaux débiteront dans un an. Ces deux lignes devraient être livrées fin 2013. Sur la ligne 21, entre Castellane et Luminy, les travaux devraient être effectués d'octobre 2013 à novembre 2014. Mais une mise en service des bus à haut niveau de service est envisageable dès le début de l'année prochaine.

En complément des opérations en matière de transport dont la maîtrise d'ouvrage incombe à la communauté urbaine dans l'exercice de ses compétences, une convention tripartite CG13/MPM/RTM a été signée en mars 2010. Elle prévoit une contribution du Département de 36,2 millions d'euros, dont la majeure partie est destinée à l'achat de matériel roulant et à l'aménagement de stations.

Au total, les 20 conventions que nous signons aujourd'hui portent sur 92 millions d'euros d'aide du Département à des investissements de MPM qui concernent les transports, la voirie, le projet Vieux-Port. Plus précisément, ce sont les trois lignes de bus à haut niveau de service et le prolongement du métro et le pôle d'échange de Capitaine-Gèze qui sont ainsi subventionnés. En ce qui concerne les travaux de voirie, plusieurs communes de MPM sont directement intéressées : Marseille, Ceyreste, Carry-le-Rouet, Cassis, Saint-Victoret et Gignac.

Marseille Provence Métropole est ainsi heureuse de voir ses projets soutenus par les autres collectivités qui en confirment ainsi le bien-fondé et la nécessité dans la perspective qui est la nôtre d'améliorer le cadre et les conditions de vie de nos concitoyens, surtout dans un moment où la crise affecte nombre d'entre eux. A l'échéance du plan quinquennal, ses effets seront parfaitement visibles dans l'espace métropolitain.